

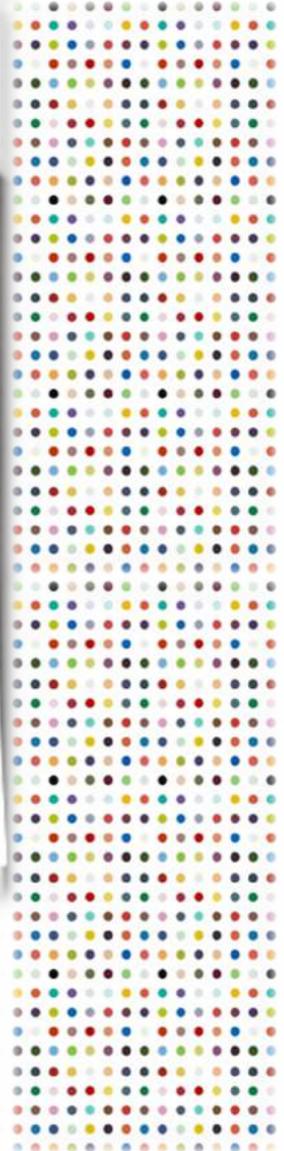
MFPF

Master en Finances Publiques & Fiscalité



Université Mohammed V de Rabat
Facultés des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales - Andalous

*Formation
Approfondie
en
Management des
Finances Publiques Et
l'analyse des
Systèmes Fiscaux*



.Inscription électronique sur le Portail de
l'Université Mohammed V-Rabat
<http://196.200.134.118>



sommaire

<i>Présentation du Master</i>	<i>7</i>
PREAMBULE	9
COMPETENCES A ACQUERIR	10
OBJECTIFS GENERAUX	10
SUIVI DE COURS D'ANGLAIS OBLIGATOIRE	11
ORGANISATION MODULAIRE	11
EQUIPE PEDAGOGIQUE	12
CONDITIONS D'ACCES	13
DEBOUCHEES	14
COOPERATION ET PARTENARIAT	15
<i>Syllabus des Modules</i>	<i>16</i>
SEMESTRE 1	17
SEMESTRE 2	24
SEMESTRE 3	31
<i>Mémoire ou Rapport de Stage</i>	<i>38</i>
ORGANISATION DE STAGES	39
CHARTRE DU MEMOIRE	42
<i>Règlement du Master</i>	<i>52</i>
<i>Annuaire de l'équipe du Master</i>	<i>56</i>







Le Master « Finances Publiques & Fiscalité » se veut une **formation approfondie** à la nouvelle gestion des finances publiques et à l'analyse des systèmes fiscaux. Il propose une approche pédagogique qui combine entre les approches de sciences politiques, sciences politiques des sciences économiques et des sciences de gestion, adaptées au secteur public.

Il propose une offre de formation ambitieuse, à la mesure des réformes que connaissent les **systèmes budgétaires et fiscaux** à l'échelon international, national et territorial, surtout on assiste aujourd'hui partout dans le monde à une mutation d'ampleur de l'organisation des systèmes financiers publics. Ce faisant, l'organisation modulaire du Master prévoit des **enseignements approfondis des apports scientifiques** en la matière, mais qui alternent avec des **enseignements techniques** (outils), et ce en vue de renforcer aussi bien le savoir que le savoir-faire de l'étudiant (e) dans cette discipline.

Les modules du Master appréhendent des thématiques majeures, dont la convergence permettra à l'étudiant(e) de faire jalonner sa carrière de **chercheur et/ou d'expert** en finances publiques et/ou en fiscalité: théories de la science financière et fiscales, législation financière et fiscales, fiscalités sectorielles et catégorielles, réforme des systèmes de comptabilité publique, marchés publics, audit interne, contrôle de gestion, etc.. Des **workshops** intitulés « Invité du Master » sont également programmés avec la participation de nos partenaires pour animer des ateliers-débats associés au syllabus de la formation initiale.

Fidèle à sa **stratégie d'ouverture** sur son environnement socio-économique, institutionnel et professionnel, le Master est en quête permanente de partenariats susceptibles de renouer les relations entre l'Université et son environnement.

Au demeurant, l'offre de Master « Finances Publiques & Fiscalité » entend **répondre à une nouvelle configuration des finances publiques et du système fiscal**, en mettant la recherche scientifique et les compétences confirmées à la disposition des intervenants dans les systèmes financiers et fiscaux.

Pr. Hassane EL ARAFI
Coordonnateur du Master



Objectifs Généraux



Développement d'une recherche universitaire, compétitive au niveau national et international, capable de repenser et reconstruire les finances publiques



Transmission de nouveaux savoirs faire aux cadres présents et à venir qui ont en charge le pilotage des systèmes financiers publics et systèmes fiscaux



Accompagnement des réformes des systèmes budgétaires et fiscaux, par des offres de formation adaptées et innovantes



Compétences à acquérir

Analyser les politiques budgétaires et fiscales, en tant que politiques publiques



Savoir piloter les processus budgétaires, orientés vers la performance



Effectuer une analyse économique des finances publique et de la fiscalité



Intépréter le droit financier et le droit fiscal, en termes de processus et procédures



Maîtriser le circuit de la comptabilité publique et ses mutations



Savoir mettre en place un Dispositif de contrôle interne au sein des systèmes publics (Etat, CT, EP)



S'ouvrir sur les nouvelles pratiques de la commande publique (marchés publics, gestion déléguée, PPP)



S1

- Théorie de la Science Financière
- Législation Financière
- Fiscalité Approfondie
- Théorie du Trésor
- Analyse Economique des Finances Publiques
- Méthodes de Recherche en Finances Publiques



Organisation
modulaire



Suivi de Cours
d'anglais
obligatoire

Normalisation Comptable pour le Secteur Public (IPSAS)

Gestion des Etablissements Publics

Finances Territoriales

Fiscalité de l'Etat

Fiscalité Territoriale

Fiscalité Internationale

S2

S3

- Comptabilité publique
- Marchés publics
- Reddition de comptes en finances publiques
- Finances Alternatives / participatives
- Audit interne
- Contrôle de gestion dans le secteur public

S4

**SOUTENANCE PUBLIQUE
D'UN MEMOIRE OU D'UN RAPPORT DE STAGE**



COORDONNATEURS DE MODULES

-  Pr. Hassane EL ARAFI (**Cordonnateur du Master**)
Université Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Mohammed SBIHI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Lhadj EZZAHID
EUniversité Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Saïd TOUNSSI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Mohamed Saber HSSAINATE
Université Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Cherif HILALI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
-  Pr. Abderrahmane OUSTANI
Université Mohammed V - FSJES Agdal



- Pr. Aziza ZEMRANI 
The University of Texas Rio Grande Valley (USA)
- Dr. Mohammed SBALI IDRISSE 
Docteur en Economie- Ex. Haut cadre du MEF (TGR)
- Dr. Fatima MERI 
Docteur en Droit (Fiscalité) - Haut Cadre du MEF (DGI)
- Dr. Sofia MENIAI 
Docteur en Droit (Fin Pub)- Haut cadre du MEF (IGF)
- M. Mostafa BENHOUMMANE 
Docteur en Sc. de Gestion - Expert comptable
- Dr. Hanae ALAMI ADIMI 
Docteur en Droit (Fin Pub) - Cosultante - DG REJES
- M. Moncef BENTAIBI 
Expert en finances participatives - Expert comptable
- M. Said KHAYROUNE 
Ex-Président de la Commission parlementaire des finances
- M. Abdelhamid LKHAYALI 
Ex. Haut adre du MEF et ÇDG
- M. Lakhdar EL AOUANE 
Ex-direteur au Ministère des Finanes - Expert

INTERVENANTS - EXPERTS

Ateliers
Thématiques

Ateliers Méthodo.

Conférences-Débat

Colloques-
Séminaires



CANDIDATS ELIGIBLES

Les étudiants titulaires d'une Licence en **Droit Public**, en **Droit Privé**, en **Sciences de Gestion** ou en **Sciences Economiques**, ou tout autre diplôme dont l'équivalence est formellement reconnue.

Bonne maîtrise du français, et une compréhension suffisante de l'arabe et de l'anglais est exigée.

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Français – Anglais

EFFECTIF PREVU

40 étudiant(e)s, par promotion dont étudiants étrangers

PREREQUIS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

- Connaissances en **droit budgétaire**
- Connaissances en **fiscalité**
- Connaissances en **droit public général et sciences politiques**
- Connaissances en **économie générale**
- Connaissances en **sciences juridiques**

SELECTION DES ETUDIANTS

- **Etude de dossier** à remplir en ligne (<http://196.200.134.118>)
- **Présélection**, notamment sur la base de mentions obtenues par le candidat (au moins 2 mentions sur les 6 semestres)
- **Test écrit** d'admissibilité qui comporte une évaluation écrite portant sur un sujet se rapportant aux finances publiques et/ou à la fiscalité, sous forme d'un sujet de synthèse ou QCM.
- **Test Oral** d'admission sous forme d'entretien oral devant un jury composé au moins de 3 membres, dont deux sont des enseignants-chercheurs permanent ayant un grade de PES ou PH.

SELECTION DES ETUDIANTS ETRANGERS

Sélection sur la base de leurs dossiers transmis par l'AMCI et d'un test oral individuel devant un jury.

ENGAGEMENT D'ASSIDUITE

L'admission n'est définitive et exécutoire qu'après la délivrance à l'Administration du Master d'un « **engagement écrit, signé et légalisé** » d'assiduité et de respect du Règlement intérieur du Master.



SECTEURS D'ACTIVITES

SECTEUR PUBLIC :

- Services du Ministère des Finances (DGI, TGR, DEPP, DTFE, ...)
- Services Ordonnateurs des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, entreprises publiques, Sociétés d'Economie mixte.
- Instances de Contrôle (Cour des comptes, IGF, IGAT, ...)
- Autres institutions et instances de gouvernance (Parlement, Cour constitutionnelle, Conseil de la Concurrence, ...)

SECTEUR INTERNATIONAL

- Organisations Multilatérales (ONU, BIRD, FMI, BAD, BID, ...)
- Agences de Coopération Internationale (USAID, ACDI, AFD, JAICA, CTB, ...)

SECTEUR PRIVÉ

- Bureau d'études
- Cabinet d'Avocats et de Conseil budgétaire et fiscal
- Cabinet d'audit et de Commissariat aux comptes

AUTRES

- Centres de recherche indépendants
- Associations et ONG
- Presse professionnelle spécialisée.

METIERS OU FONCTIONS ACCESSIBLES AUX DIPLOMES



Métiers de l'encadrement dans l'administration publique (par accès aux concours de recrutement de la fonction publique ou par contrat du secteur public),



Chargé d'études et de recherche



Consultant auprès d'administrations, organismes publics ou entreprises.



L'ouverture du Master « finances publiques & Fiscalité » sur son milieu socio-économique et l'apparition des formes de collaboration entre celui-ci et les acteurs de son macro-environnement est tenue comme une nouvelle mission de même importance que celle de formation et de recherche. Ceci est particulièrement vrai si l'on sait que **l'adaptation de l'université aux besoins intrinsèques au secteur public et au secteur privé** et l'instauration d'une véritable synergie entre le milieu universitaire et l'appareil productif est devenue, de nos jours, plus que nécessaire.

En effet, les **partenariats sont aussi déterminants** que jamais pour permettre au Master de croître dans un environnement global de plus en plus ouvert qui laisse peu de chances de survie à l'image traditionnelle des universités isolées dans leur tour d'ivoire.

Ce faisant, le Master bénéficie déjà de plusieurs partenariats institutionnels et non institutionnels :

STRUCTURES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

CNRST, GREFF, LDP, AMFFF



REVUES SPÉCIALISÉES

Revue Marocain de Finances & Fiscalité
Revue "Manger Public"



ORGANISATIONS INTERNATIONALES

PNUD, BAD, BID, USAID, UE, ...



SECTEUR INSTITUTIONNEL

Ministères,
Collectivités Territoriales,
Etablissements Publics



BUREAU D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE

REJES, ACOR, DIAGNOSYS,
AMWALCOM, ADR, ...







Objectifs du Module

- Approfondir les apports doctrinaux en matière financière et fiscale ;
- Acquérir une vision d'ensemble sur les grands problèmes des finances publiques et des systèmes fiscaux ;
- Analyser la complexité des phénomènes financiers et fiscaux aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international.

Contenu du Module (50 heures)

Introduction : Finances Publiques, en tant que science sociale ...

Pluridisciplinarité et foisonnement de la science financière :

- Science financière & Economie
- Science financière et sciences juridiques
- Science financière & sociologie politique
- Science financière & Nouveau Management Public

Grands problèmes contemporains des finances publiques et de la fiscalité

- Mutations des principes des finances publiques
- Finances publiques et performance des politiques publiques
- Démocratie et transparence du système financier et fiscal
- Rôle de l'impôt dans les pays en voie de développement
- Finances publiques et citoyenneté
- Finances publique catégorielles (genre, éco, ...)
- Finances publiques participatives et philanthropiques

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et /ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- *Maîtriser l'environnement juridique national des finances publiques : Droit constitutionnel des FP ; LOLF ; autres législations financières et fiscales ; Réglementation de la comptabilité ; ...*
- *Analyser les réformes budgétaires et fiscales*
- *S'ouvrir sur le droit budgétaire et fiscal comparé*

Contenu du Module (50 heures)

Introduction :

- Approche institutionnelle et juridique des FP
- Introduction aux techniques d'analyse juridique des FP

Droit budgétaire approfondi

- Analyse des sources de droit budgétaire
- Analyse juridique des projets de Lois de finances (LFA, LFR et LR)
- Analyse du circuit institutionnel des finances publiques

Réforme du Droit Budgétaire

- Réforme de Loi Organique relatives aux Lois de Finances
- Réforme de la Réglementation de la comptabilité publique
- Réforme de la législation de reddition de comptes publics

Droit constitutionnel des finances publiques

- Analyse constitutionnelle des finances publiques
- Analyse de la jurisprudence du juge constitutionnel
- Analyse des grands arrêts de la jurisprudence financière

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- *Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)*
- *Travaux dirigés de recherche (20 H)*
- *Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)*
- *Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)*



Objectifs du Module

- Approfondir la théorie générale de l'impôt
- Traiter les problématiques de l'impôt dans les Pays en voie de développement
- S'ouvrir sur la fiscalité comparée

Contenu du Module (50 heures)

Introduction : Rappel des fondamentaux du droit fiscal

- Sources de droit fiscal
- Autonomie du droit fiscal (étude jurisprudentielle)

Fiscalité catégorielle

- Fiscalité directe / Fiscalité Indirecte / Fiscalité Douanière
- Fiscalité patrimoniale / Fiscalité des entreprises / Fiscalité des ménages

Analyse fonctionnelle de la fiscalité

- Fonctions traditionnelles de l'impôt
- Fiscalité et correction des externalités économiques
- Fiscalité et Effets redistributifs
- Fiscalité et promotion de l'investissement

Fiscalité dérogatoire

- Paradis fiscaux
- Concurrence fiscale
- Parafiscalité

Développement d'autres thèmes associés, en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Acquérir une vision d'ensemble sur le circuit du Trésor
- Appréhender l'organisation et le fonctionnement du système du Trésor
- Connaître le système de financement du Trésor

Contenu du Module (50 heures)

Introduction :

- Soubassements théoriques de la théorie du Trésor
- Place du Trésor dans l'échiquier des finances publiques

Analyse du circuit du Trésor

- L'organisation et les fonctions du Trésor
- L'automatisme du circuit du Trésor
- Le bouclage du circuit du Trésor
- Le cadre théorique de la trésorerie de l'État
- Les pratiques de gestion de la trésorerie publique

Financement du Trésor

- Financement des déficits du Trésor (budgétaire et de trésorerie)
- Les sources à caractère non bancaire
- Les sources de financement bancaire
- Le financement extérieur direct
- Les instruments de la gestion active de la dette extérieure
- La soutenabilité de la dette

Développement d'autres thèmes associés, en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Acquérir une vision d'ensemble sur théorie de l'économie financière
- Connaître les approches économiques d'analyse des finances publiques
- Maîtriser l'analyse normative des finances publiques : règles budgétaires

Contenu du Module (50 heures)

Introduction :

- Approche de l'économie financière

Thématiques d'analyse économique des finances publiques

- Règles budgétaires
- Cyclicité budgétaire
- Soutenabilité budgétaire
- Déficits publics
- Policy-mix
- Dette publique
- Agrégats macro-économiques d'analyse des finances publiques
- Système de statistiques des finances publiques
- Normes universelles (FMI)
- Tableau des Opérations Financières du Trésor (TOFT)

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H) Evaluation



Objectifs du Module

- Sensibiliser les étudiants à la réflexion épistémologique en sciences financières et fiscales
- Acquérir les matériaux d'analyse et de recherche en FP
- Maîtriser les techniques quantitatives d'analyse des FP

Contenu du Module (50 heures)

Introduction :

- Spécificités de l'épistémologie des finances publiques
- Revue des références bibliographique des finances publiques

Approches d'analyse des finances publiques :

- Approche systémique
- Approche fonctionnelle
- Approche structuraliste
- Approche positive
- Approche normative

Matériaux techniques d'analyse des finances

- Solutions de statistiques (ex. SPSS, sphinx, ...)
- Solution de modélisation (ex. e Views)

Techniques de dissertation

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et /ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H) Evaluation





Objectifs du Module

- Connaître les mécanismes de gestion des principaux impôts et taxes de l'Etat : TVA, IS, IR, droit d'enregistrement et de timbres, autres impôts
- Les dépenses fiscales de l'Etat
- S'ouvrir sur la fiscalité de l'Etat comparée

Contenu du Module (50 heures)

Introduction :

- Architecture de la fiscalité de l'Etat

Principaux compartiments de la fiscalité de l'Etat

- Impôt sur les Sociétés
- Impôt sur le Revenu
- Taxe sur la Valeur Ajoutée
- Fiscalité Douanière
- Autres prélèvements fiscaux (DET, TIC, ...)

Gouvernance de l'Administration Fiscale

- Gestion des impôts (sur rôle et déclaratifs)
- Contentieux Fiscal
- Contrôle fiscal
- Droits du Contribuable devant l'Administration

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Connaître les mécanismes de gestion de la fiscalité des CT (propre, rétrocédée, péréquation)
- Comprendre les spécificités de l'Administration fiscale locale
- S'ouvrir sur la fiscalité comparée des CT

Contenu du Module (50 heures)

Introduction

- Architecture de la fiscalité des Collectivités Territoriales
- Fondement juridiques de la fiscalité territoriale

Principaux compartiments de la fiscalité Territoriale

- Fiscalité propre gérée par les CT
- Fiscalité propre gérée par l'Etat (rétrocédée)
- Fiscalité transférée (péréquation financière)
- Fiscalité Intercommunale (droit comparé)

Gouvernance de l'Administration Fiscale des CT

- Evaluation du potentiel fiscal des CT
- Organisation de l'Administration fiscale Locale
- Gestion des taxes locales (sur rôle et déclaratifs)
- Contentieux Fiscal
- Contrôle fiscal

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Acquérir une vision d'ensemble sur la fiscalité internationale
- Acquérir une vision d'ensemble sur les institutions financières internationales
- Appréhender les modèles de la fiscalité internationale (OCDE, ONU)

Contenu du Module (50 heures)

Les conventions préventives de double imposition

- Principes généraux, analyse des articles de la convention modèle OCDE, revue des spécificités des conventions conclues par le Maroc avec ses principaux partenaires commerciaux).

Le droit fiscal marocain dans un contexte international

- Régime fiscal des établissements stables situés à l'étranger ; traitement fiscal des dividendes d'origine étrangère ; les retenues à la source sur dividendes, intérêts et redevances payés à des non-résidents.

Les prix de transfert

- Notions et principes, le commentaire de l'OCDE en matière de prix de transfert, la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées ; le régime des prix de transfert en droit fiscal marocain.
- Quelques structures de fiscalité internationale
- les sociétés holdings ; les sociétés et succursales de financement, les entités et instruments hybrides.

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- *Initier à la maîtrise des nouvelles normes comptables IPSAS*
- *Comprendre les enjeux du référentiel IPSAS pour mieux l'appliquer.*
- *Appréhender l'ensemble des instruments financiers applicables au secteur public.*

Contenu du Module (50 heures)

L'environnement comptable international :

- L'émergence d'une comptabilité internationale avec l'IASB
- Le fonctionnement de l'IFAC-, International Federation of accountants-

L'application des normes IPSAS

- Les grands principes comptables français et anglo-saxons
- Présentation et comparaison des principes comptables anglo-saxons et français :
- Que représente la notion de juste valeur ?
- Connaître les principes comptables anglo-saxons en comparaison avec les principes marocains admis
- Etude du bilan (balance sheet) et principales normes IPSAS
- L'Actif ; Le Passif ; Les coûts d'emprunt ; ...
- Etude du compte de résultat (Income statement) et principales normes IAS
- Reconnaissance des revenus ; Les impôts différés ; Les changements de méthodes comptables ; Les Eléments exceptionnels et extraordinaires
- Les exercices d'application et études de cas portant sur
- Evaluation des immobilisations corporelles ; Amortissements et sorties d'immobilisations ; Les immobilisations incorporelles ; L'évaluation des stocks ; Le tableau de variation des capitaux propres

Outils Pédagogiques

- *Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)*
- *Travaux dirigés de recherche (20 H)*
- *Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)*
- *Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)*



Objectifs du Module

- Acquérir une vision d'ensemble sur l'organisation des EEP
- Connaître le système de contrôle financier de l'Etat sur les EEP
- Appréhender les modèles de gestion des Agences
- Connaître le système budgétaire et fiscal des EEP

Contenu du Module (50 heures)

Le secteur des Etablissements et Entreprises Publics au Maroc

- Référentiel juridique et institutionnel
- Classification des EEP
- Traits saillant du secteur des EEP

Contrôle financier de l'Etat exercé sur les EEP

- Contrôle Modulé exercé sur les EEP
- Rôle d'exécution des contrôleurs financiers et Trésoriers payeurs
- Rôle de pilotage du Ministère des finances
- Rôle des Départements de Tutelle
- Problématiques de Gouvernance des EEP
- Rôle des structures de Gouvernance interne
- Dispositif de reddition de compte
- Analyse des Rapports sur les EEP
- Rapports de la Cour des comptes
- Rapports accompagnant le projet de loi de finances

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Acquérir une vision d'ensemble sur le système de la comptabilité publique
- Comprendre les processus et les procédures régies par la réglementation de la comptabilité publique

Contenu du Module (50 heures)

Introduction

- Référentiel juridique de la comptabilité publique
- Principes et règles de la comptabilité publique
- Acteurs du système de la comptabilité publique (ordonnateurs, contrôleurs financiers, comptables publics)

Règles d'exécution des recettes publiques

- Constatation ; Liquidation ; Mise recouvrement
- Recouvrement
- Règles d'exécution des dépenses publiques
- Procédures normales : Engagement ; Liquidation ; Ordonnancement ; Paiement
- Contrôle Modulé de la Dépense
- Procédures dérogatoires : Régies ; Dépenses sans ordonnancement ; préalables ; Fiches navettes

Gestion des Crédits

- Mise en place des crédits ; virements ; reports, annulations ; consolidation ; ...
- Développement d'autres thèmes associés, sous une thématique fédératrice, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et /ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)





Objectifs du Module

- Appréhender la spécificité des finances des Collectivités Territoriales
- Connaître le processus de gestion budgétaire des CT : budgétisation, comptabilité publique
- Savoir analyser les grands problèmes des finances des CT

Contenu du Module (50 heures)

Introduction

- Référentiel juridiques des finances Territoriales
- Nouveaux principes budgétaires locaux

Actes budgétaires locaux

- Planification – Programmation triennale
- Budgétisation annuelle
- Adoption – Approbation – Visa
- Comptabilité publique des CT
- Circuit d'exécution budgétaire
- Contrôle Modulé des Dépenses des CT
- Reddition de comptes des CT

Questions autour des finances des CT

- Autonomie financière des CT
- Mutualisation des finances des CT
- Intercommunalité
- Sociétés de Développement Local
- Gestion déléguée
- Normalisation du système comptable

Développement d'autres thèmes associés, choisie en concertation avec le coordonnateur du Module et/ou l'intervenant

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- *Connaître l'environnement juridique des marchés publics*
- *Prendre connaissance des apports de la nouvelle réglementation des marchés publics*
- *Maîtriser les nouvelles procédures de gestion et de contrôle des marchés publics*

Contenu du Module (50 heures)

Introduction

- Référentiel juridique des MP (décret ; CCAG, CPC, autres ...)
- Achats hors champs de la réglementation des MP
- Classification des marchés publics
- Intervenants dans le circuit des marchés publics

Programmation-Passation des marchés publics

- Définition des besoins
- Programmation des achats
- Modes de passation
- Modalités d'attribution et d'approbation des MP
- Dématérialisation des marchés publics

Exécution des marchés publics

- Ordres de services
- Liquidation des marchés publics
- Mise en paiement des marchés publics
- Contrôle et contentieux des marchés publics
- Mesures coercitives
- Audit des marchés publics
- Arbitrage dans les marchés publics
- Mise en régie

Outils Pédagogiques

- *Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)*
- *Travaux dirigés de recherche (20 H)*
- *Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)*
- *Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)*



Objectifs du Module

- Connaître le système contrôle exercé par la Cour des comptes sur les deniers publics.
- Connaître le régime de responsabilités des gestionnaires des finances publiques

Contenu du Module (50 heures)

Système de contrôle des finances publiques

- Les contrôles administratifs : Internes ; Externes
- Le contrôle des Juridictions financières : Contrôles juridictionnels ; Contrôles quasi-juridictionnels ; Assistance de la Cour au Gouvernement et au Parlement
- Les contrôles politiques
- Les contrôles internes

Régime de responsabilité des agents publics

- Responsabilité disciplinaire
- Responsabilité personnelle
- Responsabilité pénale
- Responsabilité civile

Documents de reddition de comptes

- Déclaration de conformité
- Compte Général de l'Etat
- Loi de Règlement
- Rapport de performance

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Connaître les particularités des finances participatives (islamiques)
- Connaître le régime des fondations pieuses (habous publics)

Contenu du Module (50 heures)

Environnement International et finances islamiques

- Environnement réglementaire international : les modalités d'application de la « finance islamique » en droit national et étranger
- Enjeux de la « finance islamique»
- Banque, Assurance et Marchés de la « Finance Islamique »
- Marchés internationaux de capitaux : présentation des principaux marchés et produits islamiques côtés, financement international, principes de gestion de portefeuille.
- Gestion bancaire : Risques et liquidité de l'industrie bancaire islamique
- Assurance : analyse comparative de l'assurance Takaful
- Gouvernance, normes comptables, normes d'audit (AAOIFI, IFSB)
- Techniques Islamiques de la Finance
- Structuration financière islamique : Sukuk, titrisation et autres produits structurés
- Analyse et évaluation financière appliquée : principes d'analyse financière et leur application aux entités et instruments financiers islamiques
- Innovations financières : analyse prospective de la « Finance Islamique »
- Initiation aux finances philanthropiques islamiques
- Habous publics
- Zakat

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- Acquérir la méthode d'audit interne.
- Savoir conduire un audit interne.
- Maîtriser les fondamentaux et utiliser les outils essentiels à la fonction.

Contenu du Module (50 heures)

Audit interne : rôle et missions

- Définir la fonction et sa place dans la structure ; Construire la charte d'audit ; La déontologie de la fonction.
- Définir les objectifs et planifier un audit interne
- Identifier les objectifs des missions d'audit ; Planifier les missions.

Organiser une mission d'audit interne

- Les étapes d'une mission à partir de la lettre de mission, prévoir : l'étude préalable, le déroulement, le rapport, le suivi.

Préparer la mission d'audit

- La lettre de mission : les objectifs, le contenu, la communication associée.
- Mener l'étude préalable : recenser l'information interne et externe.
- Identifier les zones à risques, prendre contact avec les audités.

Réaliser la mission d'audit

- Décrire l'existant : les documents à réunir, *flow-chart*, tableau de répartition des tâches ; établir les questionnaires d'audit, conduire les entretiens.
- Valider la conformité de l'existant : test de conformité, questionnaires. Analyser l'existant : le tableau des forces et faiblesses apparentes ; les sondages, l'échantillonnage statistique, le tableau d'évaluation des procédures ; l'audit des outils informatiques.

Réaliser la synthèse de l'audit

Outils Pédagogiques

- Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)
- Travaux dirigés de recherche (20 H)
- Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)
- Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)



Objectifs du Module

- *Connaître les techniques de contrôle de gestion*
- *Mettre en place le contrôle de gestion dans une structure publique.*
- *Savoir sélectionner des indicateurs pertinents et construire son tableau de bord*
- *Savoir établir des rapports de performance*

Contenu du Module (50 heures)

Objectifs du contrôle de gestion dans le secteur public

- Développer une logique de pilotage dans les organisations publiques ; Déployer les objectifs dans les différents services opérationnels ; Établir un cadre d'évaluation des performances ; Analyser les coûts

Les caractéristiques de la performance dans le secteur public

- Le contrôle de gestion : quelle différence avec les autres formes de contrôle ? ; Contrôle de gestion : une définition comptable et une définition stratégique ; Les notions d'indicateurs et de tableaux de bord
- Contrôle de gestion et LOLF
- Objectifs de la LOLF : où et comment développer une logique de performance? ; Une démarche de plans d'actions et de résultats à atteindre
- La LOLF et les nouveaux outils mis en place : parallèle avec les outils utilisés dans le secteur privé ; le Projet Annuel de Performance (PAP) ; le Rapport Annuel de Performance (RAP)

Articulation entre contrôle de gestion et comptabilité de gestion

- la place de la comptabilité de gestion au sein du contrôle de gestion ; missions et objectifs de la comptabilité de gestion ; maîtriser les différentes méthodes d'analyse de coûts
- Organisation d'une structure de contrôle de gestion au sein de l'Administration Publique

Outils Pédagogiques

- *Interventions magistrales de cadrage et de problématisation (20 H)*
- *Travaux dirigés de recherche (20 H)*
- *Travaux d'encadrement et ateliers thématiques (06 H)*
- *Evaluation des connaissances et contrôle continu (04 H)*





Stage ?

Mémoire ?



Un stage d'initiation à la recherche ou un mémoire dans le cas d'un Master est obligatoire au cours du 4ème semestre. Toutefois, les sujets du stage ou du mémoire peuvent être attribués à partir du 3ème Semestre. Le stage ou le mémoire peut se faire dans une structure de recherche affiliée à l'université ou à un établissement ou institution public, semi-public ou privé ou dans une institution dans le domaine de formation de la filière.

Un stage en milieu professionnel pour le cas d'un Master spécialisé est obligatoire au cours du 4ème semestre. Toutefois, les sujets du stage peuvent être attribués à partir du 3ème Semestre. Le stage professionnel doit se faire dans une entreprise privée, publique ou semi-publique ; dans une administration, collectivité locale ou dans une institution dans le domaine de professionnalisation de la filière. A travers le stage, l'étudiant traite une problématique spécifique à une institution socioprofessionnelle. Le stage professionnel est co-encadré par cette institution et l'établissement universitaire dont relève la filière.



25%



Le stage d'initiation à la recherche ou le mémoire et le stage professionnel représentent **25% du volume horaire global de la filière**. Il est équivalent à 6 modules ; soit un semestre. Il fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury et d'une note. Le jury de soutenance est composé d'au moins trois intervenants dans la filière dont l'encadrant du stage.

OBJECTIFS

Le stage est une étape essentielle de votre parcours de formation.

Il permet à l'étudiant de :

- Découvrir le monde du travail et de l'entreprise
- Trouver ou consolider votre projet d'orientation
- Utiliser vos acquis scolaires

N.B. : le stage doit donner obligatoirement lieu à la signature d'une convention entre l'étudiant, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement.

DUREE

Stages pratiques de **DEUX MOIS** auprès d'organismes spécialisé, sanctionné par la production d'un rapport de stage d'assiduité et de respect du Règlement intérieur du Master.

LIEU

Organismes publics : Ministères, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics, Institutions Constitutionnelles

Organisations Internationales et Agences de Coopération

Bureaux d'études, Cabinets d'audit, Cabinets d'expertise

ACTIVITES PREVUES

Intégration et implication de l'étudiant dans les activités de l'organisme accueillant, sous la supervision d'un tuteur de stage.

ENCADREMENT

Organisation des séances régulières de séances d'encadrement sur les techniques de recherche en finances publiques, animées par le corps professoral du Master.

MODALITES D'EVALUATION

Emission d'un rapport de stage et sa soutenance devant un jury.

Une note sera attribuée au rapport **comme étant une matière à valider** obligatoirement pour pouvoir satisfaire le cursus de la formation en Master.

MODALITES DE VALIDATION

Un rapport est validé lorsque la note obtenue est supérieur à **10/20**.



CHARTRE DU MEMOIRE DE FIN D'ETUDE EN MASTER



Article 1. Objet de la charte

Cette charte vise à clarifier les responsabilités du Directeur de Recherche vis-à-vis des étudiants et des étudiants vis-à-vis du Directeur de Recherche. Cette charte doit être signée conjointement par le directeur de recherche, d'une part et l'étudiant, d'autre part. Ensuite, elle doit être retournée au coordinateur du Master en même temps que la fiche d'inscription du mémoire pour validation.

Article 2. Définition d'un mémoire de fin d'étude

Le mémoire de fin d'études en Finances Publiques et Fiscalité est un travail personnel visant à approfondir et/ou à concrétiser les enseignements reçus.

Ce travail ne peut se limiter à une simple transposition d'un schéma d'analyse préexistant à un nouveau jeu de données. Qu'il s'agisse de résoudre, ou de contribuer à résoudre, un problème ou de faire le point d'une question, le travail présenté doit consister en une élaboration personnelle dont la dimension critique ne peut jamais être absente.

Article 3. Cycle de vie d'un mémoire

La préparation d'un mémoire dans le master FPF varie selon le sujet. Néanmoins il faut compter au moins 5 mois de travail entre la définition du sujet et la remise du manuscrit final.

Cette durée est répartie entre 5 étapes :

Etape 1 : Choix du sujet

Le sujet du mémoire doit, en priorité, être parmi ceux fixés par le comité scientifique du Master (voir la liste ci-annexée)

Le Comité scientifique du Master décide la manière de distribution des sujets sur les étudiants (tirage au sort, choix libre, etc...), en fonction des objectifs pédagogiques visés.

Seulement, il est admissible que l'étudiant propose un sujet « hors liste », dont la recevabilité dépend de la décision du comité scientifique.

Chaque sujet porte un Code et ne peut être traité encore une fois, selon la même problématique.

Etape 2 : Prise de contact avec le directeur de recherche

Dès la validation du choix du sujet l'étudiant prendra contact avec le directeur de mémoire pressenti, afin d'accomplir les démarches de sa prise en charge.

Etape 3 : Conduite de la recherche

D'entente avec le directeur ou la directrice, l'étudiant fixe un délai pour soumettre une problématique et définir les moyens qu'il envisage pour la résoudre (sources, méthode).

Au moins 3 mois avant la remise du manuscrit, l'étudiant présente un plan et une bibliographie pour validation.

Au plus tard 1 mois avant la remise du manuscrit, le directeur de recherche reçoit une première ébauche sur la base de laquelle il décide de la tenue de la soutenance.

Etape 4 : préparation de la soutenabilité

Avant de présenter le travail de recherche à la soutenance, le directeur de recherche peut, le cas échéant, demander l'organisation d'une pré-soutenance, avant de décider la soutenabilité du travail de recherche.

Etape 5 : Soutenance

La soutenance de mémoire peut être fixée durant la session d'examens ou en dehors de celle-ci. Elle est publique et dure au minimum 60 min. Le candidat y expose la construction et les résultats principaux de son travail en 15-20 min. Son intervention est suivie d'une discussion avec les membres du jury sur la base de leurs commentaires et questions.

La note du mémoire est transmise au Décanat dès que l'étudiant a remis 02 exemplaires reliés, éventuellement remaniés, de son mémoire à la bibliothèque.

Article 4. Composition du jury

Le Jury de mémoire est composé au minimum de 3 membres : le président et deux suffragants, dont un est externe.

Article 5. Engagements du directeur de recherche

Le Directeur de recherche s'engage à :

- ne pas encadrer un nombre excessif d'étudiants de manière à assurer un suivi pédagogique de leur travail dans des conditions satisfaisantes (ne pas dépasser six étudiants par année semble raisonnable), sauf dans le cas d'un co-encadrement.
- assurer au moins quatre séances d'encadrement durant la préparation du mémoire :

- Fin 1er mois : cadrage de la problématique et la présentation de la bibliographie initiale
 - Fin du 2ème mois : proposition du plan du mémoire
 - Fin 4ème mois : premier *draft* du mémoire
 - Mi- du 5ème mois : Mémoire finalisé
- Convenir avec le responsable de recherche le jury de la soutenance

Article 6. Règles anti-plagiat

Afin de garantir la qualité des diplômes délivrés dans le cadre du Master FPF, la crédibilité des mémoires requiert faire respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs.

Les travaux des étudiants doivent répondre à l'ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet.

Définition du plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou les idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité. Tout plagiat, quel qu'en soit le support, constitue une faute.

Le plagiat constitue à la fois la violation la plus grave de l'éthique universitaire et un acte de contrefaçon. En outre, le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié constitue une circonstance aggravante.

Engagement ferme de l'étudiant contre le plagiat

L'étudiant s'engage à ne pas commettre de plagiat dans son mémoire.

Reproduction des extraits

Les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques sont admises sans nécessité de demander le consentement de l'auteur, uniquement dans le strict respect de l'exception de courte citation.

Dans ce cadre, l'étudiant s'engage, lorsqu'il reproduit de courts extraits de tels travaux, à identifier clairement qu'il s'agit d'un emprunt, en apposant des guillemets, et en indiquant le nom de l'auteur et la source de l'extrait.

Respect des droits de propriété intellectuelle

Le Master FPF est attaché au respect des droits de propriété intellectuelle et se réserve la possibilité de rechercher les tentatives de plagiat, notamment par l'utilisation d'un logiciel adapté.

Remise d'une version numérique du mémoire

L'étudiant s'engage à communiquer, sur simple demande du comité scientifique du Master, du directeur de recherche ou du coordinateur du Master une version numérique de leurs travaux.

Poursuites contre le plagiat

Les cas présumés de plagiat feront l'objet de poursuites engagées par la Faculté devant les instances compétentes, et leurs auteurs seront passibles à des sanctions disciplinaires.

Ces violations des droits de propriété intellectuelle pourront également donner lieu à des poursuites judiciaires.

Article 7. Normes de forme d'un mémoire

Volume du texte d'un mémoire

Le volume du texte d'un mémoire dépend bien évidemment du sujet et des objectifs méthodologiques du travail. Il n'y a donc pas de taille idéale ou de norme commune. Toutefois, au vu des objectifs qui sont ceux d'un mémoire de master, ce volume proprement dit (hors annexes et bibliographie) ne devrait pas être inférieur à 150 000 signes et supérieur à 300 000 signes (espaces compris), sauf directives contraires explicites du directeur du recherche. Dans la mise en page standard (police Serif « times new roman », caractères taille 12, intervalle 1,5), ceci équivaut à 75-100 pages.

Mise en page du mémoire

- **Marges**
Marge gauche et droite : 2,5 cm minimum (important pour la reliure et l'impression).
Marge haut et bas : 2,5 cm.
- **Recto et verso :**
Le choix de la rédaction se fait uniquement sur le recto de la feuille.
- **Paragraphes :**
Les paragraphes doivent être stylés pour éviter "les veuves et orphelines", lignes isolées en début de feuille.
Dans le traitement de texte utilisé, cocher la case "Eviter les veuves et orphelines" (ex. : dans Word, menu Format / paragraphe / enchaînements).
- **Espacement :**
Le texte doit être justifié pour éviter les césures en fin de ligne. L'interligne simple au minimum.
- **Polices de caractères**
Taille de la police de caractères : 12 points

Caractéristiques des polices : avec empattements, (dites Serif), sont souvent employées dans le corps d'un texte long et sont plus lisibles sur papier (Times New Roman)

Usage de caractères gras ou en italique est à consommer avec modération.

- **Numérotation des pages**

La numérotation commence toujours au recto (numéro impair) de la première page imprimée (page de titre) et se termine toujours à la dernière page imprimée, quel que soit le nombre et le volume.

La numérotation doit être continue, annexes et illustrations comprises.

La page de titre est comptabilisée, mais non numérotée.

Une page de garde vierge peut précéder la page de titre, et dans ce cas, elle sera non numérotée mais comptabilisée.

Les numéros doivent être en chiffres arabes et peuvent être placés dans l'en-tête ou en pied de page, centrés ou non.

Page de couverture d'un mémoire

La page de garde doit être blanche.

Le numéro de la page ne doit pas apparaître. La pagination n'apparaîtra qu'à partir du sommaire.

La page de couverture doit obligatoirement comporter les informations suivantes (voir modèle ci-dessous)

Dédicace et l'épigraphe (facultative)

- La dédicace rend hommage à une ou plusieurs personnes.

- L'épigraphe est une courte citation illustrant les propos qui vont suivre.

La dédicace et l'épigraphe ont chacune leur propre page. Elles sont généralement en italique, situées dans la moitié supérieure de la page et alignées à droite.

Remerciements (conseillés)

Les remerciements peuvent être nominatifs, par groupes distincts ou collectifs.

Ils ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés.

Il peut être réalisé automatiquement à l'aide d'une feuille de style.

Liste des abréviations et/ou des sigles (facultative)

La liste des abréviations et/ou des sigles référence, par ordre alphabétique, toutes les abréviations et/ou tous les sigles utilisés dans le mémoire avec leur développement complet.

A éviter si vous en avez peu. Il est préférable alors de les développer dans les notes de bas de page.

ΠΟΛΙΤΙΚΗ ΚΑΙ ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΗ
ΕΠΙΣΤΗΜΟΛΟΓΙΑ ΚΑΙ ΕΚΠΑΙΔΕΥΣΗ
ΣΧΟΛΗΣΤΕΣ
ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ Α. Π. Σ. Ε. Σ. Ε.
Α. Α. Α.



جامعة محمد الخامس - الرباط
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
أكادال

Université Mohammed V- Rabat Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales -
Agdal

Département de Droit Public

MASTER EN FINANCES PUBLIQUES & FISCALITE

Mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un diplôme du Master

sous thème :

Titre du mémoire

Prénom NOM

Sous la direction de
(Nom du directeur de recherche)

Membres du Jury (par ordre de grade):

- Pr. Prénom NOM, Président
- Pr. Prénom NOM, Professeur de l'enseignement Supérieur, Suffragant
- Pr. Prénom NOM, Professeur habilité, Suffragant
- M. Pr. Prénom NOM Expert Suffragant

20...

Article 8. Bibliographie

Portée d'une bibliographie

Une bibliographie n'a pas pour fonction de garantir la valeur du mémoire ou de prouver la somme de travail fournie mais d'offrir un état de la recherche sur la question traitée ainsi que la production scientifique ayant nourri la réflexion de l'étudiant. Il est donc inutile d'y faire figurer des manuels ou des outils de travail comme les dictionnaires mais seulement les livres et tout particulièrement les articles consacrés à la question traitée, dans les revues indexés ou/et spécialisés.

Présentation d'une bibliographie (obligatoire)

Il est conseillé de présenter une bibliographie divisée en plusieurs parties, soit par supports, soit par thèmes, soit par pertinence. A l'intérieur de ces parties, le classement préconisé est alphabétique (par nom d'auteur).

Labélisation de références bibliographiques utilisées

Les références constituent le signe distinctif d'un travail scientifique. Toute citation ou évocation de source, tout renvoi à une production scientifique écrite ou assertion confirmée, doivent être accompagnés d'une référence placée en note. Celle-ci doit être la plus précise possible : nom de l'auteur, titre, lieu et date d'Édition, page ; etc.

NB : dans un ouvrage collectif, on cite toujours l'auteur et l'article directement cité, et non le collectif seul.

Il existe de nombreuses manières de libeller une référence, le seul impératif étant de choisir un modèle précis et de s'y tenir tout au long du mémoire. Par exemple, si l'on a choisi, pour les ouvrages, d'indiquer le lieu d'Édition et l'éditeur, il faudra donner ces informations pour tous les ouvrages cités. Les références tirées d'une source en ligne suivent en principe les mêmes règles, mais on indiquera en plus le lien Internet (si possible *permalink*) renvoyant à la référence, ainsi que la date de consultation.

Article 9. Annexes

Les annexes peuvent apporter un complément utile au texte principal. Il s'agit en général de transcriptions de documents inédits (et non de photocopies), mais ce peut être également un dossier iconographique, un rapport de fouille, des résultats d'enquête ou un développement technique consacré à un point précis et qui aurait déparé dans le corps de texte.

En tout état de cause, une annexe doit servir de complément à l'argumentation et non de moyen d'étoffer un mémoire trop léger.

Les annexes sont paginées en continuité avec le mémoire. Il est conseillé de les titrer et de les numéroter.

Ces informations seront reprises dans une table des annexes (Annexe 1, Titre, p.) réalisée automatiquement à l'aide d'une feuille de style.

Un volume à part des annexes peut être envisagé avec une pagination discontinue.

Table des matières (obligatoire)

La table des matières est plus précise et détaillée que le sommaire. Elle se situe à la fin du mémoire, juste avant le résumé, s'il existe.

Sa fonction est essentielle : donner au lecteur une vision d'ensemble du contenu du mémoire et lui permettre de retrouver rapidement la partie qui l'intéresse.

Elle peut être réalisée automatiquement à l'aide d'une feuille de style.

Sommaire (obligatoire)

Le sommaire présente une vision synthétique du plan, il est donc plus court qu'une table des matières. Il se situe juste avant l'introduction et c'est à cette page qu'apparaît la pagination.

Il ne doit contenir que les rubriques principales de manière à tenir sur une page : l'introduction, le Titre 1 et le Titre 2, la conclusion, la bibliographie, les tables des annexes et des illustrations, si elles existent, et la table des matières.

Résumé (conseillé)

Le résumé est une synthèse d'une demi-page environ de votre travail. Il permet de situer le sujet et d'en indiquer les grandes lignes.

Il peut être suivi de mots-clés, une dizaine au maximum, qui aident à cerner le sujet traité.

Le résumé et les mots-clés se situent sur la quatrième de couverture, c'est-à-dire sur le dos du mémoire imprimé. Ils constituent la dernière page du fichier électronique.

Je, soussigné(e), certifie avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter.

Visa du Directeur de recherche.



ADMISSION

Les admissions au Master sont **prononcées par un Comité scientifique**, sur la base des critères d'admission prédéfinis par les normes de son accréditation.

Le dossier d'inscription comprend :

- *Original du diplôme de la Licence*
- *Une fiche d'inscription remplie personnellement par le candidat*
- *Deux photos d'identité datées de moins d'un an ;*
- *Deux photocopies de la carte d'identité ou d'un titre de séjour*

Ce dossier est acheminé au Service chargés des Masters auprès de la Décanaat de la FSJES Agdal, dans les délais fixés chaque année par la faculté sur son portail électronique.

CONTROLE DES CONNAISSANCE

Pour chaque matière, le système de contrôle se compose d'un **contrôle continu (30%)**, et ou d'un **Contrôle final (70%)**.

Le mémoire ou le rapport de stage est évalué par un jury lors d'une soutenance.

La note du contrôle continue est attribuée selon des critères objectifs, notamment : assiduité, participation active aux cours et qualité des exposés réalisés et participation aux ateliers associés au module.

RATTRAPAGE DES EPREUVES

Le Rattrapage de l'examen final dans chaque module n'est autorisé que pour les étudiants ayant obtenu une note **supérieur ou égal à 07/20**

VALIDATION DU DIPLOME DU MASTER

Après la soutenance du mémoire ou du rapport de stage, l'étudiant est admis et le diplôme du Master est attribué avec la mention méritée : **Passable** (10-12); **Assez bien** (12-14); **Bien** (14- 16); **Très bien** (16-18) avec ou non les félicitations du jury.

PRESENCE AUX COURS

La présence est obligatoire à toutes les activités du Master. Des contrôles de présence sont effectués. Toute absence doit être justifiée par un rapport médical ou une excuse jugée valable par le Coordinateur du Master.

En cas d'absence injustifiée pendant **trois (03) fois successives** dans un seul module ou **dix (10) fois discontinues** pour l'ensemble des modules durant le même semestre, le Coordonnateur peut prendre une mesure d'interdiction d'examen, après avoir avisé le Doyen et le Chef de Département.

ABSENCE PROLONGEE

Pour une absence prolongée, l'étudiant doit demander une **autorisation au coordonnateur du Master, après avoir avisé le coordonnateur du Module**. Selon la période sur laquelle s'étend l'absence de l'étudiant, le Coordinateur du Master peut soit l'autoriser à poursuivre son année, soit lui demander de la reprendre l'année suivante. Cette dernière situation ne constitue pas un cas de redoublement.

Pour une absence prolongée sans autorisation, l'étudiant sera considéré comme démissionnaire. Il ne doit se prévaloir d'aucun droit quant à sa réintégration dans le Master.

TENUE DURANT LES HORAIRES DU COURS

Il n'est pas permis de fumer dans les salles de cours. Il est à noter qu'aucune activité n'est tolérée dans les salles de cours, à part celle de suivre les enseignements ou d'effectuer le travail demandé. Une fois la séance de cours commencée, les étudiants retardataires doivent demander à l'enseignant l'autorisation d'entrer en classe. Ce dernier peut la refuser.

ACCEPTATION DES REGLES DE CONDUITE

L'admission définitive au Master n'est exécutoire et définitive qu'après avoir prononcé, par l'étudiant admissible, d'un engagement de « règles de conduite », dans acte dûment signé et légalisé et revêtu de la mention manuscrite « *vu, lu et accepté* », selon le modèle à délivré par l'Administration du Master.



Comité scientifique du Master Finances Publiques & Fiscalité



Pr. Hassane EL ARAFI (*Cordonnateur du Master*)
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Droit Public



Pr. Mohammed SBIHI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Droit Public



Pr. Lhadj EZZAHID
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Sciences économiques



Pr. Saïd TOUNSSI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Sciences économiques



Pr. Mohammed Saber HSSAINATE
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Sciences de Gestion



Pr. Cherif HILAL
Université Mohammed V - FSJES Souissi
Département de Droit Public



Pr. Abderrahmane OUSTANI
Université Mohammed V - FSJES Agdal
Département de Droit Public

